



Séance du 20 Décembre 2019

Convocation du 13 Décembre 2019

Absents excusés : Stéphanie CHATAIGNER, Aurélien DUPOUY, Joëlle ELINE, Jean-Luc GEORGELIN, Karine GRONDIN, Clément SAMSON, conseillers municipaux

Secrétaire de séance : Dany SICARD

Monsieur Jean-Luc GEORGELIN donne pouvoir à Madame Marie-Pierre BOURGET

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

1- Lotissement « Le Domaine de la Croix des Rouleaux 3 »

a/ Approbation du plan d'aménagement

Monsieur le Maire rappelle que les demandes de construction en matière de maisons individuelles sont très nombreuses. Après la 1^{ère} tranche du lotissement qui comptait 33 lots, les 25 lots de la seconde tranche ont tous été vendus ou réservés. La volonté des élus est de répondre le plus rapidement possible aux demandes des constructeurs.

Le plan avait été étudié lors de la séance du conseil municipal du 14 novembre 2019. Plusieurs questions avaient été alors soulevées.

Après avoir revu le projet en commission urbanisme, le plan d'aménagement du lotissement « Le Domaine de la Croix des Rouleaux 3 » comporte 45 lots pouvant recevoir 48 logements. Les parcelles contiennent entre 350 à 1.500 m².

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'approuver le plan d'aménagement.

Monsieur le Maire informe également le conseil municipal qu'en parallèle du dépôt de la demande de permis d'aménager pour le lotissement « Le Domaine de la Croix des Rouleaux 3 », le dossier loi sur l'eau et celui des mesures compensatoires ont été déposés auprès des services de l'Etat.

b/ Dépôt du permis d'aménager

Compte-tenu de l'approbation du plan d'aménagement, le conseil municipal autorise à l'unanimité le dépôt du permis d'aménager par Monsieur le Maire.

c/ Contrat de Maîtrise d'œuvre

Le cabinet de géomètres propose, sur demande des élus, ses services. Les différentes missions correspondent à :

- Une mission de Géométrie-Urbanisme s'élevant à 24.700 € HT
- Un contrat de maîtrise d'œuvre s'élevant à 24.825 € HT

Ce qui représente un total de 49.525 euros HT.

La mission de géométrie-urbanisme correspond aux relevés topographiques, esquisses de composition, permis d'aménager et bornage.

La mission de maîtrise d'œuvre représente notamment la préparation du dossier de consultation des entreprises, le contrat de travaux et le suivi des travaux.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité.

2 – Création d'un nouveau lotissement – choix du nom

Lors de la réunion de la commission urbanisme du 12 novembre et suite à l'acquisition par la commune de la propriété FONTENEAU rue de Beauséjour, il convient de prendre la décision administrative de créer un lotissement communal et d'en définir le nom. Les membres de la commission urbanisme proposent de retenir le nom de lotissement « des Tisserands ». Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

3 – Lotissement « Le Domaine de la Croix des Rouleaux 2 » Vente des lots n° 6 et 10

Le notaire chargé de la commercialisation des lots du lotissement «Le Domaine de la Croix des Rouleaux 2» demande à ce que la commune décide par délibération du conseil municipal l'attribution des lots à chaque demandeur. Le conseil décide donc à l'unanimité d'attribuer deux lots comme suit :

- . Lot n° 6 attribué à Mme BERIEAU Elise des Landes Génusson
- . Lot n° 10 attribué à Mr MARIE Yohan et Mme BOISSEAU Claire de Cholet

4 – Bâtiment Parking Bel-Air

Monsieur le Maire rappelle que la commune a acheté l'ancien bâtiment Cléon situé parking Bel-Air. Malgré son inutilisation, la commune continue de payer des taxes foncières.

Ce bâtiment se situe près des écoles et de la cantine.

Afin de pouvoir permettre le stationnement des véhicules aux abords de ces deux structures, le conseil municipal a décidé de lancer une consultation afin de connaître le coût d'une éventuelle déconstruction.

Deux devis sont parvenus en mairie.

Entreprise	Coût HT
EBM	93.463,48
HALLEREAU	79.070,00

Le conseil municipal décide à l'unanimité de confier à l'entreprise HALLEREAU les travaux de déconstruction de l'ancien bâtiment Cléon pour la somme de 79.070,00 euros HT.

Monsieur le Maire précise que les travaux relatifs au désamiantage seront faits par une société spécialisée, en dehors des jours de fréquentation de l'école.

L'entreprise laissera le terrain nu.

Monsieur le Maire ajoute que la déconstruction de ce bâtiment représente une page qui se tourne mais précise que les anciens propriétaires ont été informés du devenir de ce bâtiment.

5 – Participation employeur « Protection Sociale Complémentaire »

Lors de la réunion du 14 novembre, le conseil municipal avait décidé à l'unanimité de proposer au Comité Technique Paritaire :

. de participer à compter du 1/04/2020, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents

. de verser une participation mensuelle de 4,58 €, proratisée au temps de travail, à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée

Le Centre de Gestion, et notamment le comité technique, s'est réuni le 2 décembre dernier, et a émis un avis favorable à la proposition du conseil municipal de La Romagne.

Le Conseil Municipal prend acte de l'avis du comité technique et confirme à l'unanimité sa décision.

6 – Contrat d'Assurance Groupe « risques statutaires » consultation lancée par le Centre de Gestion

Le contrat d'Assurance Groupe « Risques Statutaires » souscrit par le Centre de Gestion avec COLLECTeam/Yvelin/Ethias arrivera à échéance le 31 décembre 2020.

Le Centre de Gestion propose aux collectivités de lancer une consultation.

Le futur contrat d'assurance groupe sera mis en place à compter du 1^{er} janvier 2021.

Les caractéristiques de la consultation :

- . Couverture de l'ensemble des risques statutaires pour les agents titulaires et contractuels
- . Franchise de 30 jours cumulés avec abrogation pour les arrêts supérieurs à 60 jours, accidents du travail et maladies professionnelles sans franchise
- . Garantie des charges patronales (optionnelle)
- . Option : Franchise de 10 jours fermes pour accident du travail et maladie professionnelle. Cette option devra nécessairement être associée à une proposition sans franchise pour ces deux risques.

Les risques statutaires correspondent :

- Aux maladies et accidents de la vie privée
- Aux accidents du travail
- Aux maladies professionnelles
- A toutes incapacités temporaires de travail et frais inhérents
- A la maternité, paternité, adoption
- Au décès

Ce contrat permet aux collectivités d'être remboursées des salaires versés durant les périodes d'arrêts de travail de leurs agents.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de demander son rattachement à l'appel d'offres lancé par le Centre de Gestion.

7 - Décision modificative n° 02/2019

Des ajustements de crédits sont nécessaires pour régulariser des opérations qui n'avaient pas été prévues lors du vote du budget, à savoir :

- Le paiement des travaux de voirie d'un montant de 38.000 € et pour lesquels il n'avait été prévu que 15.000 € au budget, soit 23.000,00 € d'augmentation de crédits,
- Le reversement de la taxe d'aménagement à un redevable qui a trop versé, soit 774 €.

Il propose d'ajuster les crédits prévus lors du vote du budget 2019, comme suit :

Dépenses de fonctionnement :

Cpte 022 – Dépenses imprévues	- 23 000,00 €
Cpte 615231 - Voiries	+ 23 000,00 €

Dépenses d'investissement :

Cpte 10226 – Taxe d'aménagement	+ 774,00 €
Cpte 2313 – Constructions	- 774,00 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

8 - Questions et Informations diverses

a/ DIA 1 allée des Tilleuls

Il s'agit de la vente d'une maison située 1 allée des Tilleuls, cadastrée AI 90 d'une superficie de 593 m². Le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

b/ DIA 19 rue du Commerce

Il s'agit de la vente d'une maison située 19 rue du Commerce, cadastrée AD 109 d'une superficie de 269 m². Le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

c/ DIA 15 rue des Eglantiers

Il s'agit de la vente d'une maison située 15 rue des Eglantiers, cadastrée AI 004 d'une superficie de 854 m². Le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

d/ Inaugurations du rond-point de la Croix des Rouleaux et de l'agrandissement de la salle Bel-Air

Les inaugurations auront lieu le samedi 1^{er} février à 10 h 30.

e/ Label « Terre de Jeux 2024 »

La commune a obtenu le label suite à sa demande en lien avec le club de Tennis de Table. La commune et le club seront ainsi mis en valeur.